



Communiqué de presse  
Septembre 2017

**LA RENCONTRE DES TERRITOIRES GRANITIERS DE BRETAGNE**  
**Le 15 septembre 2017 à Carnoët (22) – Vallée des Saints**  
**Un appel à l'engagement des élus**

Le 20 janvier dernier, l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) a homologué l'Indication Géographique Granit de Bretagne : la première en France dans le secteur des pierres naturelles.

Directement à l'initiative de cette reconnaissance pour laquelle elle a œuvré pendant plusieurs années, l'association Indication Géographique Granit de Bretagne organise :

**LA RENCONTRE DES TERRITOIRES GRANITIERS DE BRETAGNE.**

**Objectif: rassembler - et interpeler- les maires et présidents d'EPCI dont les territoires sont riches de cette activité patrimoniale pour mieux jeter les fondations d'une communauté granitière !**

**Réussite collective versus concurrence internationale**

Positionner et protéger le granit breton au cœur d'une offre mondialisée et, ce faisant, maintenir voire développer des entreprises dont la plupart sont implantées dans les territoires ruraux : tel était bien l'objectif de la filière qui a donc vu ses efforts récompensés par l'obtention début 2017 de cette Indication Géographique « Granit de Bretagne ».

*« Dans une économie mondialisée, l'Indication officielle de l'origine du granit que nous avons enfin obtenue, outre la protection qu'elle apporte à ce matériau patrimonial de Bretagne, est une réelle opportunité pour notre profession ainsi que pour les territoires où sont ancrées les entreprises - carrières et/ou ateliers de façonnage - et bien sûr les emplois, souligne Franck Legout, Président de l'association\* qui entend rappeler ce message le 15 septembre.*



De fait, l'industrie granitière bretonne n'a pas manqué ces dernières années d'être confrontée à la mondialisation des échanges, devant faire face à la concurrence des produits finis en provenance de pays à faibles coûts de main d'œuvre sur la plupart des marchés où les clients se réduisent en nombre et grossissent en taille.

*« Région de granit, la Bretagne continue de consommer du granit pour les aménagements de ses bourgs et villes\*\*. Il n'est malheureusement pas rare d'avoir une utilisation de produits « exotiques » dans ces aménagements, parfois même à l'insu du maître d'ouvrage avec tromperies sur la provenance », déplore le Président Legout.*

## L'Indication Géographique, un outil pour défendre les entreprises granitières...

Le choix de produits finis d'importation, en particulier par les maîtres d'ouvrages publics (collectivités locales notamment) entraîne une diminution de la charge de travail et fragilise les entreprises granitières, pour la plupart implantées au cœur de territoires ruraux pour lesquels l'activité granitière est structurante. Elles représentent actuellement une centaine d'entreprises (PME/TPE) réparties sur le territoire pour environ 700 salariés.

**« Nos entreprises sont souvent de taille modeste, voire très petites, face à des acheteurs qui se concentrent et dont les pratiques d'achat ont évolué. Dans le même temps, elles n'ont que de faibles capacités à investir dans des organisations industrielles et commerciales optimisées et efficaces. C'est pourquoi, désormais, cette IG les portera et les défendra au nom de leur savoir-faire, de leur proximité alors que notre granit régional est reconnu pour ses bonnes qualités physiques et mécaniques. »**

### ... dont les élus doivent aussi se saisir !

Avec cette homologation, les professionnels sont désormais en capacité d'éclairer et de sécuriser le choix des consommateurs, tant publics et que privés, sur la provenance des produits, évitant ainsi des actes de tromperie économiquement désastreux pour la filière régionale.

**« En œuvrant à l'obtention de cette Indication Géographique, nous voulons que les consommateurs aient la garantie de l'authenticité du produit et fassent un choix responsable lors de l'acte d'achat. Nous y voyons aussi le moyen de valoriser en France et à l'export la production granitière bretonne, de développer les entreprises et de soutenir le développement économique local. Et participer au final au rayonnement de la Bretagne. »**

A condition que les maires bretons - à l'image du maire de Landébia/22 qui témoignera - s'engagent de leur côté à ce que le granit de Bretagne soit le matériau de référence dans leurs aménagements. C'est un appel à la solidarité qui sera lancé lors de cette Rencontre inédite des territoires granitiers de Bretagne.

#### Le portage du projet

**\*Pour rappel, le Syndicat professionnel UNICEM Bretagne a été initiateur de la démarche et a porté le projet jusqu'à ce que l'Association Indication Géographique Granit de Bretagne créée le 14 avril 2015 prenne le relais.**

**L'association Indication Géographique Granit de Bretagne\*\*\* est désormais reconnue comme organisme de défense et de gestion de l'IG Granit de Bretagne.**

**Elle est domiciliée à Rennes à la Maison des Entreprises - 2 allée du Bâtiment.**

**\*\*A titre indicatif, les quantités importées sur la France de pavés, bordures et dalles de pavage en pierres naturelles (dont le granit) est passé de 125 000 tonnes en 1997 à 305 000 tonnes en 2016 (source : Direction Régionale des Douanes de Bretagne).**

**\*\*\* L'IG Granit de Bretagne protège les granits extraits des carrières implantées dans l'aire géographique concernée (Bretagne et la commune de Saint-James/50) ainsi que les produits fabriqués avec ces granits dans des unités de fabrication implantées dans cette aire.**

Contact presse :

Phares & Balises – Serge Thomas / Cécile Geslin

[st@pharesetbalises.com](mailto:st@pharesetbalises.com) / [cq@pharesetbalises.com](mailto:cq@pharesetbalises.com)

02 23 30 70 30